



Rémi Cardon



SÉNATEUR DE LA SOMME



14 avril 2025

Lettre d'information de votre sénateur

n°17

Edito : Le Printemps de tous les défis

« Le printemps est inexorable » écrivait Pablo Neruda. Si la nouvelle saison est bien arrivée, et avec elle les premiers cerisiers en fleurs, un froid glacial persiste sur le monde.

Avec le retour au pouvoir de Trump aux Etats-Unis, les équilibres internationaux sont bouleversés et la situation internationale ne cesse de nous préoccuper. Favorisé par un président américain imprévisible qui n'a pour seule logique que le rapport de force, l'agressivité et l'intimidation, le conflit israélo-palestinien et la guerre en Ukraine s'enlisent.

Face à cette nouvelle donne internationale, la France doit se replacer, tenir compte du renversement des alliances et adapter son comportement avec ses partenaires et alliés d'hier. Cette question stratégique a été l'objet d'un débat au Sénat à l'initiative du groupe socialiste. Pays des Lumières, puissance nucléaire, notre pays a un rôle clé à jouer au sein de l'Union européenne pour préserver la liberté et restaurer la paix.

Nous devons donc repenser notre défense tant au niveau national qu'au niveau européen, sans quoi nous ne pouvons pas faire le poids. Cela implique nécessairement un effort pour notre économie, mais celui-ci ne doit pas se faire au détriment de notre modèle social comme l'affirme le Gouvernement.

D'autres solutions existent : la mobilisation des avoirs russes, l'application de notre proposition de loi pour créer un livret d'épargne dédié, ou encore mettre à plus

grande contribution les ultras-riches. Les prochaines semaines risquent quoiqu'il en soit d'être décisives et je veillerai à ce que le débat ne tourne pas autour d'une opposition binaire entre pensions et munitions.

A cela s'ajoute une inquiétante remise en question de notre Etat de droit, parfois par nos plus hauts représentants, avec la contestation d'une décision de justice - pourtant conforme à la loi votée par le Parlement - prononcée à l'endroit d'une dirigeante de parti politique qui s'est vraisemblablement rendue coupable de détournement de fonds publics.

Au delà de ces enjeux, le Premier ministre nous a fait parvenir une feuille de route fixant les prochaines échéances. Nous aurons donc à nous arrêter sur l'efficacité de l'action publique, l'éducation, l'accès aux soins, la lutte contre la bureaucratie et la situation de nos finances publiques.

Le printemps a amené avec lui une autre marque symbolique. Les élections municipales se tiendront dans un an. Certains d'entre vous brigueront un nouveau mandat quand d'autres feront le choix de laisser la main à d'autres après des années de sueur et de bonheur.

Il faut dire qu'être maire n'est pas de tout repos, encore moins ces dernières années. Les budgets et dotations baissent, à l'image du fond d'appui aux communes du Département (-30%), alors que les attentes des citoyens augmentent. A cela s'ajoute

l'incertitude puisque les 23 communes du département concernées par le DILICO, ponction décidée par le Gouvernement, ne sont toujours confirmées.

Et à cette incertitude s'ajoute l'incompréhension devant des règles qui changent constamment. Le Sénat a adopté la loi mettant fin à l'obligation de transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités. Je regrette ainsi que certaines communes ayant joué le jeu en respectant l'obligation prévue en 2026 aient du parfois renoncé à des syndicats qui fonctionnaient parfaitement.

Fort heureusement, les sources de bonheur sont au moins aussi nombreuses et vos témoignages - à retrouver dans mon livre - le prouvent. Etre élu est une tâche ardue, mais vous honorez chaque jour cette fonction au bénéfice de nos concitoyens. Après plus de 500 rencontres dans vos mairies, vous trouvez encore le moyen de me surprendre par votre ingéniosité et votre habileté pour mener à bien de nouveaux projets. Chaque jour, vous construisez l'avenir de notre territoire, et vous méritez d'être salué pour cela.

Comptez sur moi pour continuer de vous accompagner et valoriser votre action.

Rémi Cardon



PAGE 2

Questionnaire

Quel avenir pour nos écoles?



PAGE 3

Municipales:

les règles du jeu vont changer



PAGE 4

Livre / Témoignages

Etre élu.e? de la sueur et du bonheur

Quel avenir pour nos écoles ?

Comme un mauvais vaudeville, l'histoire se répète années après années. Les derniers arbitrages concernant la carte scolaire sont attendus, et 29 postes devraient être retirés à la rentrée dans le premier degré malgré les difficultés que nous connaissons dans notre territoire. Il est temps d'ouvrir le débat de l'avenir que nous voulons pour nos écoles.

Si la mobilisation sans faille de nombreux élus du département, enseignants et parents d'élèves a permis de sauver quelques classes, je ne peux que déplorer, comme chaque année, la gestion comptable du Ministère de l'Éducation nationale qui utilise notre Ecole comme variable d'ajustement pour réaliser toujours plus d'économies, au détriment de nos enfants.

Dans un département comme le nôtre, où les difficultés sont encore plus présentes qu'ailleurs, la priorité devrait être donnée à l'octroi de moyens supplémentaires. Les résultats au brevet, au bac, le taux d'accession aux études supérieures, le nombre d'étudiants qui partent en Erasmus, l'indice de position sociale : tous ces indicateurs sont systématiquement inférieurs au niveau national, et bien souvent nous sommes même derniers.

Je regrette profondément que la baisse démographique ne soit pas prise comme une opportunité de renforcer l'encadrement de nos élèves. C'est une demande constante que je formule à chaque Ministre de l'Éducation nationale depuis le début de mon mandat, à savoir l'expérimentation du dédoublement intégral des classes dans le premier degré en plus de la tenue d'assises des territoires éducatifs dans le département.

J'ai la conviction que la méthode actuelle n'est pas bonne, et qu'elle est en partie responsable des mauvais résultats de notre académie.

Naviguer à vue a ses limites : l'éducation ne peut pas fonctionner constamment à flux tendu et mériterait une programmation pluriannuelle tant en termes de moyens humains que de moyens matériels.

Et si, à ce jour, la Ministre ne s'est toujours pas prononcée sur une date de refonte du zonage de l'éducation prioritaire, je me réjouis que le recteur ait annoncé un plan départemental de modernisation des écoles de la Somme dès cet été.

Je veillerai bien évidemment à ce que les refontes annoncées prennent en compte les particularités de notre territoire, et à ce qu'elles soient co-construites avec les élus locaux. Aussi, pour que la voix des élus locaux soit écoutée et entendue, et que cette initiative ne soit pas un énième plan de réduction des dépenses déguisé, mais bien une promesse d'avenir pour notre école, j'ai décidé de lancer une consultation afin qu'ils me fassent part de leurs attentes et priorités.

Pour en savoir plus et participer à cette consultation :



Communes et élus face au risque cyber

L'adoption récente du projet de loi résilience de la cybersécurité projette les collectivités dans une nouvelle dimension numérique. Une protection nécessaire face à la multiplication des attaques cyber mais encore faut-il avoir les bons réflexes et les bonnes pratiques.

Ce texte vient à point nommé après la multiplication des attaques cyber contre les administrations et les collectivités ces dernières années. L'ANSSI (l'agence nationale de cybersécurité) considère que pas moins de 30% des collectivités en France ont déjà été victimes d'un rançongiciel depuis 2020 ("prise en otage" de votre système informatique contre une somme d'argent). La France, au travers de la directive européenne NIS2, a donc décidé d'agir en désignant toutes les collectivités de plus de 30 000 habitants en tant qu'entités essentielles pour le pays. Ce nouveau statut entraîne toute une série de mise en conformité à effectuer pour être mieux protégé numériquement en se dotant aussi de moyens et d'outils pour y parvenir. Tout ceci sous la houlette de l'ANSSI qui devient en quelque sorte, le gendarme numérique en appui des collectivités dès lors qu'elles subissent une attaque cyber.

Si notre territoire est, quelque peu, concerné par cette nouvelle législation avec seulement la ville d'Amiens et 5 communautés de communes impliquées, il n'en reste pas moins, que chaque collectivité à son échelle peut adopter les bons réflexes et diffuser également les bonnes pratiques auprès de ses agents et de ses habitants.

Ce fut notamment l'objet d'une conférence que j'ai eu le plaisir d'animer auprès de l'association des élus du Val de Somme en mars dernier (photo ci-dessous).



Nous avons pu échanger sur les enjeux numérique liés aux collectivités et aux élus en questionnant la place des réseaux sociaux dans notre société. Alors que les injures et les attaques en ligne contre les élus se multiplient ces dernières années et que le sentiment d'impuissance et de vulnérabilité contraint souvent les victimes à ne pas agir. J'ai décidé de créer une fiche conseil à ce sujet pour vous accompagner dans vos démarches judiciaires et vous donner les bons réflexes à adopter en cas de cyberharcèlement. Tout est disponible sur mon site en scannant le QR code ci-après. D'ici là, soyez prudents!

Pour en savoir plus :



Aucune **TRACE** de financement

Comme je l'ai déjà mainte fois évoqué, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) instauré par la loi Climat et Résilience suscite débats et inquiétudes. Si la loi dite « ZAN 2 » de juillet 2023 est venue préciser sa mise en œuvre, certains flous réglementaires demeurent et sa mise en œuvre reste difficile.

Si personne n'ose officiellement revenir sur la nécessité d'une plus grande sobriété foncière, le projet de loi TRACE (Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus locaux) se pare des plus belle vertus et d'un prétendu « bon sens » qui, si nous n'en prenons pas garde, risque in fine d'enterrer un peu trop rapidement, un objectif, doit-on le rappeler, salutaire pour nos terres agricoles, mais aussi pour notre biodiversité. Ainsi, après de longs débats, le texte adopté mardi 18 mars dernier par le Sénat n'est pas au bout de son périple. En effet, une mission d'information, qui devrait rendre ses travaux prochainement, est en cours à l'Assemblée nationale, et le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce texte avec l'objectif de l'amender à nouveau et d'aboutir avant l'été.

Suivi de la consommation du foncier en ENAF au-delà de 2031, suppression de l'objectif chiffré à 50% initialement prévu pour

2031, report par ailleurs de cet objectif intermédiaire en 2034, nouveau report des délais de modification des documents de planification et d'urbanisme, retrait intégral et sans contribution des Régions du décompte pour les Projets d'envergure nationale ou européenne (PENE), projets industriels et énergétiques non décomptés pendant 15 ans, perte du caractère prescriptif du SCRADDET sur les documents inférieurs...

Si certains articles font consensus, d'autres risquent d'être encore âprement discutés pour le meilleur ou pour le pire, seul le temps nous le dira.

Mais pour l'heure, je regrette surtout l'absence totale d'accompagnement dédié et d'adaptation de la fiscalité pour atteindre cette indispensable sobriété foncière, telle qu'une réforme de la taxation des plus-values de cession de terrains nus rendus constructibles, l'augmentation de la taxe d'aménagement pour permettre aux CAUE de renforcer leur mission d'ingénierie, ou la restauration d'un fond friche dédié.



Pour en savoir plus :



Municipales, les règles du jeu vont changer

La généralisation du scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants suscite là aussi des inquiétudes chez bon nombre d'élus locaux qui craignent notamment de ne pas réussir à atteindre l'objectif de parité dans leur liste.

Depuis la dernière réforme de 2013, seules les communes de moins de 1 000 habitants demeurent soumises au scrutin majoritaire. Cette strate représente au niveau national plus de 71 % des communes mais 13 % seulement de la population française. Cette différence de traitement historique est de moins en moins justifiable et peut même sembler archaïque.

L'impact sur notre département, rural et aux communes très nombreuses, serait particulièrement marquant. 676 communes sur les 771 que comporte notre département, soit près de 88% seraient concernées. Il faut dire aussi que les usages et les mœurs de notre monde rural sont plus « conservateurs ». Il n'est ainsi pas rare d'entendre des femmes renoncer à briguer un mandat électif car il leur semble peu compatible avec la charge familiale qui pèse majoritairement sur leurs épaules.

Mais tout n'est pas si sombre. Tout d'abord, les femmes ont les compétences, à l'image d'une grande partie du monde associatif qui fonctionne grâce à celles qui les animent. Et, les femmes représentent d'ores et déjà 37,6 % des conseillers municipaux dans ces communes, contre 48,5% dans les communes de 1 000 habitants et plus. Il ne reste donc « que » 10 points à trouver.

Au-delà du sujet de la parité, le scrutin majoritaire avec panachage a pour inconvénient de favoriser une certaine « personnalisation » du vote. Ainsi, certains citoyens ne viennent pas voter « pour », mais plutôt « contre » quelqu'un. Les maires ou les adjoints se voient fréquemment « sanctionner » par vengeance, et être paradoxalement parmi les conseillers municipaux les moins bien élus.

Dans l'optique de mieux protéger les maires et de garantir la cohésion de l'équipe municipale, l'extension du scrutin de liste constitue bien une opportunité par l'affirmation d'un projet porté par une équipe.

La proposition, qui doit à nouveau être débattue et votée à l'Assemblée nationale, prévoit aussi de créer une strate intermédiaire, correspondant aux communes entre 500 et 999 habitants, dont l'effectif légal du conseil municipal serait abaissé à 13 membres au lieu de 15.

Dans notre département quelques 135 communes seraient concernées, soit 17%. L'effectif légal du conseil municipal des communes comptant entre 1 000 et 1 499 habitants resterait, quant à lui, fixé à 15 membres.

Les communes de moins de 1 000 habitants auraient aussi la possibilité, comme jusqu'ici les communes de moins de 500 habitants, de déposer des listes incomplètes auxquelles il manquerait 2 noms. A noter que les communes rurales auraient aussi la possibilité de présenter une liste avec 2 noms supplémentaires pour palier au risque de départ (démission ou décès) d'un conseiller municipal et ainsi limiter le nombre de scrutins intermédiaires.

Pour en savoir plus :



Communes	Nombre minimum de candidats	Effectif légal du Conseil Municipal	Nombre maximum de candidats
De moins de 100 hab.	5	7	9
De 100 à 499 hab.	9	11	13
De 500 à 999 hab.	11	13	15

Etre élu-e ? de la sueur et du bonheur

A un an tout juste de l'échéance, une crise des vocations et des candidatures est à craindre pour les prochaines élections municipales. Les maires, et les élus locaux en général, sont pourtant, même si cela peut sembler une évidence, un pilier essentiel de notre démocratie locale, et leur renouvellement est indispensable au bon fonctionnement de nos communes et de de nos territoires.

Dans ce contexte, il m'a semblé nécessaire de formaliser un manifeste pour l'engagement des citoyens dans les mandats locaux. Sans idéalisme, j'ai tenté de donner à voir quelles sont les réalités du travail d'élu-e aujourd'hui et ainsi permettre de mieux comprendre et se représenter cette fonction essentielle.

Ce livre, basé notamment sur de nombreux témoignages d'élus locaux, explore les défis, les exigences et les clés de réussite d'un mandat local. Le lien ci-contre vous permettra de consulter la vidéo de présentation mais aussi de commander l'ouvrage.



Vidéo à retrouver
en replay juste ici :



Dernières actualités législatives pour les communes

Atelier Thématique

L'agenda législatif du printemps 2025 a la particularité de concentrer de fortes attentes de la part des élus des collectivités locales. Il faut dire qu'avec la mise en œuvre du ZAN, la réforme du scrutin électoral, ou le changement (ou non) des règles de transfert des compétences instaurées par la loi NOTRe, ce sont de nouveaux bouleversements qui se préparent.

Entre les annonces ministérielles, les débats parlementaires liés à notre bi-camérisme et les résumés journalistiques parfois approximatifs, il n'est pas toujours évident de savoir à quelle sauce nos communes vont être mangées.

Afin d'y voir plus clair, j'ai donc décidé de consacrer notre prochain atelier thématique à un tour d'horizon des propositions et projets de loi à fort impact sur le quotidien des élus locaux.

Nous évoquerons donc :

- les changements liés à loi TRACE,
- le transfert des compétences eau et assainissement.
- la généralisation du scrutin de liste paritaire pour les communes de moins de 1000 habitants,

Je vous donne donc rendez-vous afin de (re)découvrir et échanger sur ces thèmes

**le 24 avril 2025,
à 18h30**

Maison des enfants (derrière la mairie)

Rue de la Poste à **CONTY** 80160

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

Inscription de préférence via le formulaire en ligne accessible par le QR-code ci-contre OU

en envoyant un courriel à l'adresse suivante : contact@remicardon.fr



Rémi Cardon



Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Pour ne rien manquer,
Inscrivez-vous à la newsletter !



- Dans la Somme : 33 rue Roger Salengro - 80450 Camon
- Au Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Camon. Pour tout renseignement, merci de contacter mes collaborateurs à contact@remicardon.fr